Chapitre 8 : L'ouverture de l'économie

I- Pôles et zones d'intégration régionale (conception et Illustration) :

1- Qu'est ce qu'une zone d'intégration régionale ?

Ce sont des blocs ou zones d'intégration régionales sont des unions régionales qui rassemblent plusieurs pays qui souhaitent constituer un espace économique autonome dans lequel les obstacles et les disparités se réduisent, voire disparaissent. La présence d'unions régionales influence les flux d'échanges entre pays et modifie l'allocation des ressources mondiales ainsi que le bien être des consommateurs.

2- Types d'unions :

On distingue plusieurs types d'unions :

- La zone de libre échange (ZLE) : Accord entre pays pour supprimer ou réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires qui freinent les échanges entre les pays de la zone. Chaque pays conserve ses propres tarifs douaniers vis-à-vis des pays qui n'appartiennent pas à la zone. (l'ALENA : accord de libre échange nord-américain).
- L'union douanière : Ce sont des zones de libre-échange avec, en plus, une politique extérieure commune ou un tarif extérieur commun. (MERCOSUR l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay, le Chili et la Bolivie).
- L'union économique et monétaire : l'Union économique et la convergence des économies. C'est le choix de l'Union européenne.

II- Institution de régulation des échanges internationaux : L'OMC :

1- Fiche signalétique de L'OMC :

Créée par les accords de Marrakech le 1 janvier 1995, l'OMC succède à l'accord général sur les tarifs douaniers (GATT).

2- Principes défendus par L'OMC :

- Interdiction du dumping : Il serait illégal pour un exportateur de vendre ses produits à un prix inférieur à son prix de revient.
- Abaissement des droits de douanes : Tous les Etats seront engagés à baisser progressivement les droits de douanes appliqués aux importations.
- Principe de non discrimination : Toutes les nations seront traitées de la même manière (clause de la nation la plus favorisée). Si un avantage est accordé à un pays, il doit l'être pour tous les autres pays.
- Suppression des restrictions quantitatives : C'est laisser progressivement libre voie à la circulation des biens en éliminant toutes les restrictions liées aux quantités.

III- Le commerce extérieur marocain :

1- Les handicaps du commerce extérieur marocain :

- Les exportations sont de plus en plus compromises, avec la monté des asiatiques notamment la chine.
- La concentration des échanges avec l'UE, ce qui accentue la dépendance du Maroc vis-à-vis de ce partenaire.
- La gamme des produits exportés est peu diversifiée et à faible valeur ajoutée.
- Le taux de couverture est largement inférieur à 100.
- Détérioration des termes de l'échange.

Les accords du libre-échange sont moins bénéfiques : le Maroc est déficitaire vis-à-vis de ces partenaires.

- L'importance de la facture énergétique et alimentaire.

Déficit commercial structurel et en aggravation.

2- Les solutions possibles pour améliorer le solde commercial :

a- La promotion des exportations :

- Il s'agit de revoir l'offre exportable, augmenter sa compétitivité et diversifier ses marchés :
- Le rapprochement de l'offre marocaine avec la demande mondiale : diversification et adaptation aux mutations qui caractérisent les échanges mondiaux.
- Les exportations marocaines doivent être présentes dans tous les pays du monde et cibler les clients.

Augmenter la valeur ajoutée des produits exportés à l'état brut.

- Les associations professionnelles sont invitées à encadrer les entreprises et à les aider à mutualiser leurs coûts et leurs risques afin de faciliter leur accès au marché international.
- L'entreprise est appelée à se moderniser, en accédant à l'économie du savoir, en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui transforment les conditions de production et d'organisation des entreprises.

L'entreprise est appelée à diversifier ses débouchés.

b- La dynamisation des accords de libre-échange :

Les accords de libre-échange signés par le Maroc ouvrent de nouvelles perspectives pour les échanges commerciaux de notre pays :

- Ils peuvent faire du Maroc une plate-forme pour les investissements étrangers à travers l'augmentation du volume des exportations sur le marché des pays partenaires, la dynamisation du processus de libéralisation du commerce marocaine et le renforcement la compétitivité des entreprises exportatrices.
- L'instauration d'une zone de libre-échange contribuera à ouvrir de nouvelles opportunités économiques aux pays signataires et à stimuler le flux des investissements extérieurs vers le Royaume.
- Le soutien de la croissance économique et la création de nouveaux empois, notamment à travers la facilitation des exportations, l'encouragement des investissements et l'amélioration de l'environnement commercial.
- Ils offrent des opportunités favorisant l'accès du Royaume à des plus grands marchés de consommation.
- Ils permettent d'améliorer l'attractivité des investissements et diversification de la coopération économique…